

ARRETE N° ARS-PDL/DAS/AMS/PH-PDS/2017/n° 66 /49
Modifiant l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/AMS/PH-PDS/2016/n° 29/44 du 27 septembre 2016
Et fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets en Pays de la Loire pour l'année 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L313-1-1 et R313-4 et suivants ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/AMS/PH-PDS/2016/n° 29/44 du 27 septembre 2016 modifiant l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/AMS/PH/2015/n° 18/44 du 23 avril 2015 et fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets en Pays de la Loire pour 2016 et 2017 ;

Vu le projet régional de santé (PRS) des Pays de la Loire 2012-2016, et notamment le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et considérant les travaux préparatoires en cours pour l'élaboration des nouveaux PRS et PRAPS ;

Sur proposition du Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/AMS/PH-PDS/2016/n° 29/44 du 27 septembre 2016 est modifié comme suit :

A titre indicatif et prévisionnel, le calendrier des appels à projets relatif aux autorisations relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire est fixé pour l'année 2018 comme suit :

Année de lancement de l'appel à projets	Appels à projets ARS	Territoire	Année de financement
2018	Création de Lits halte soin santé (LHSS)	49	2018

Les informations relatives à ces appels à projets seront publiées sur le site internet de l'ARS des Pays de la Loire (www.ars.paysdelaloire.sante.fr).

Article 2 : Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa publication.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 22/11/2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Signé

Jean-Jacques COIPLÉ